COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 27 octobre 2026

La proposition de loi "Territoires zéro chômeur de longue durée" de retour à l'Assemblée nationale le 19 novembre

Après plusieurs mois de mobilisation, la proposition de loi visant à pérenniser et à étendre progressivement “Territoires zéro chômeur de longue durée” sera examinée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le jeudi 19 novembre 2026. L'association nationale TZCLD salue son inscription à l'ordre du jour de la journée d'initiative parlementaire du groupe Socialistes et apparentés. À deux mois de l'échéance de l'expérimentation, elle appelle l'ensemble des groupes politiques à adopter le texte dans les mêmes termes que celui du Sénat pour permettre une adoption définitive du texte avant la fin de l'année.

Une nouvelle étape rendue possible par la mobilisation des territoires

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 27 janvier dernier, puis par le Sénat le 9 juin, **la proposition de loi revient dans l'hémicycle le 19 novembre**.

L'association nationale TZCLD remercie le groupe Socialistes et apparentés et son président Boris Vallaud d'avoir permis cette inscription à l'ordre du jour, ainsi que les parlementaires de différentes sensibilités politiques engagés depuis plusieurs mois pour assurer la continuité du projet.

Cette avancée intervient à l'issue d'une mobilisation nationale et territoriale d'envergure des citoyens des territoires expérimentateurs et souhaitant rejoindre la démarche, des élus locaux, des entreprises à but d'emploi et des partenaires associatifs du projet.

Un impératif : adopter définitivement la loi avant le 31 décembre

Le texte issu du Sénat n'est pas parfait. Certaines dispositions mériteraient d'être améliorées. Mais le calendrier parlementaire ne permet plus de prolonger les discussions, l'expérimentation arrivant à échéance le 31 décembre 2026. Toute modification du texte par l'Assemblée nationale entraînerait une nouvelle navette parlementaire, compromettant son adoption définitive avant cette date.

Sans intervention législative, la continuité du cadre juridique de l'expérimentation serait remise en cause, avec des conséquences majeures pour les 85 territoires habilités, les 93 entreprises à but d'emploi et leurs 4 300 salarié·es en CDI.

L'association nationale TZCLD appelle donc l'ensemble des groupes politiques à adopter, le 19 novembre, le texte dans les mêmes termes que le Sénat, afin de garantir sa promulgation avant la fin de l'année.

Au-delà de cette échéance, la pérennisation du projet devra s'accompagner des moyens budgétaires nécessaires à la préservation des emplois existants et à son développement via un abondement de 36 millions d'euros au projet de loi de finances.

Pour Laurent Grandguillaume « *Nous remercions Boris Vallaud, Océane Godard et les membres du groupe socialiste de prendre cette responsabilité, dans la continuité du travail mené par Stéphane Viry, pour inscrire ce projet dans le Code du travail et ainsi reconnaître son impact à travers 10 ans d'expérimentation, 85 territoires habilités dans plus de 50 départements, dont les territoires ultra-marins et la Corse. On ne gagne que les combats que l'on mène, celui-là mérite d'être mené jusqu'au bout !* »

L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée en bref

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée a pour objet de mettre en œuvre le droit à l'emploi pour toutes et tous. Il est développé en collaboration avec les personnes privées durablement d'emploi et vise à atteindre l'exhaustivité grâce à une coopération territoriale regroupant des acteurs locaux.
L'objectif est de pouvoir proposer un emploi à toute personne volontaire qui en est durablement privée. En complément des emplois existants sur le territoire, les emplois supplémentaires nécessaires sont créés dans des entreprises à but d'emploi (EBE), pour proposer des emplois en CDI, à temps choisi. La création de ces emplois, utiles pour les territoires et supplémentaires à ceux existant localement, est en partie financée en réaffectant les coûts liés à la privation durable d'emploi. La 2e étape de l'expérimentation est en cours. 85 territoires sont à ce jour engagés dans la démarche. Sur ces territoires, depuis le début de l'expérimentation en 2016, 7 700 personnes sont sorties de la privation d'emploi. Près de 50 territoires se préparent à présent pour mettre en œuvre le projet TZCLD à leur tour.
www.tzcld.fr

Contact presse : Sophie Odeh - sophie.odeh@tzcld.fr / 06 85 98 98 84